

TOULOUSE CHEMINOTS MARENGO SPORTS

Section SKI & MONTAGNE (depuis 1927)

Siège social : 48^{bis} rue LOUIS PLANA 31500 TOULOUSE

Agrément Jeunesse et Sports n° 16076 - N° SIRET 349 183 285 00023 0

REFUGE TCMS SKI & MONTAGNE de PORTÉ PUYMORENS

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'OCCUPATION :

- Une réservation ne peut se faire que **5 mois avant le 1er jour de réservation souhaité.**
- **Toute demande de réservation est à faire via le site internet à la rubrique : « Occupation et réservation du refuge ».**
- Pour tout renseignement s'adresser à **Olivier LOUBET** par :
Mail : refugetcms@gmail.com ou SMS : 06 75 65 57 74
- **Seul un adhérent de la section Ski & Montagne peut faire une réservation.**
- **Un non adhérent** doit d'abord souscrire et s'acquitter de cette adhésion (utiliser la fiche d'adhésion).
Il ne peut effectuer une réservation qu'un mois avant la date souhaitée et suivant les disponibilités du planning.
- Le demandeur doit fournir ses coordonnées : *Nom, Prénom, Adresse, Mail, Téléphone.*
- Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception.
- Dès l'enregistrement sur le planning, une confirmation est adressée au demandeur (dans la mesure du possible un exemplaire des consignes lui est transmis par mail).

REMISE / RESTITUTION DES CLÉS ET CONSIGNES :

- En entente avec les détenteurs de clés, OLIVIER avise le locataire des modalités de remise des clés.
- Toute remise de clés est accompagnée de la remise de la fiche Présences / Consignes.
- Lors de cette remise (clés et fiche consignes), le locataire est particulièrement sensibilisé à :
 - **L'absolue nécessité du respect de la chronologie des consignes** pour la **mise EN et HORS service.**
 - **L'obligation de compléter la fiche des présents** dès leur arrivée au refuge.
 - **Au respect des consignes affichées** pour l'utilisation du matériel et locaux mis à leur disposition.
- Celui qui remet les clés s'entend avec le preneur sur les modalités de restitutions des clés, des consignes et du règlement du séjour.
- Lors de cette restitution, il vérifie que la fiche a bien été remplie, que le chèque remis correspond bien à la somme due et note tout dysfonctionnement signalé par le locataire qui n'aurait pas été mentionné sur la fiche.

TARIFS, MODALITÉS DE PAIEMENT :

- **Pour l'exercice 2020/2021 les tarifs sont :**
 - Adultes :
 - **8 €** la nuit pour les adhérents de la section Ski & Montagne du TCMS.
 - **10 €** la nuit pour les non adhérents.
 - Enfants de - 12 ans :
 - **5 €** la nuit pour les enfants des adhérents de la section Ski & Montagne du TCMS.
 - **6 €** la nuit pour les enfants des non adhérents.

- **Locations vacances scolaires de Noël (19/12/2020 au 03/01/2021) et février (06/02/2021 au 07/03/2021) :**
Les locations pendant ces vacances scolaires sont réservées en **priorité aux adhérents de la saison précédente.**
Elles ne sont possibles pour de nouveaux adhérents que :
- **Début décembre** pour les vacances de Noël.
- **Début janvier** pour les vacances de février.
Tous les occupants devront être adhérents durant ces périodes. (Pas d'adhésion à la journée)
Pour les vacances de février 2021, les locations semaine entière (samedi/samedi) sont prioritaires, les locations journées ne seront possibles (suivant les disponibilités) qu'à partir du 15 janvier 2021.
- **Location complète du refuge :**
Du 5 décembre 2020 au 30 mars 2021 :
140€ la nuit + 3 € par jour et occupant non adhérent (*Sauf vacances scolaires*).
Autres périodes :
120€ la nuit + 3 € par jour et occupant non adhérent.
La seule condition pour réserver le refuge en entier est le paiement de cette somme.
- **Le paiement doit obligatoirement** être fait par chèque lors de la restitution des clés et de la fiche présences / consignes dûment remplie.
- **Demande de réservation d'un non adhérent**
L'adhésion doit être faite et réglée au préalable.
La réservation ne sera enregistrée qu'à la réception de l'adhésion et de son règlement.

DÉSISTEMENTS :

Réservation pendant les périodes de vacances scolaires

- Jusqu'à 60 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement.
- Entre 60 et 30 jours avant le jour de rentrée prévu, la moitié de la somme due sera exigée.
- Moins de 30 jours avant le jour de rentrée prévu la totalité de la somme due sera exigée.

Réservation hors période de vacances scolaires

- Jusqu'à 30 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement.
- Entre 30 et 15 jours avant le jour de rentrée la moitié de la somme due sera exigée.
- Moins de 15 jours avant le jour de rentrée la totalité de la somme due sera exigée.

CAPACITÉ : Capacité maximale autorisée 18 couchages

- 7 couchages en mezzanine de la pièce principale.
- 11 couchages dans le dortoir.